

Le 3 avril 2017.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 avril 2017, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Lise Nolette est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance à 19h35 et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 mars 2017, on en dispense la lecture et on passe à son adoption, avec les corrections proposées.

| | | | | |
|-------------------|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| Nous avons reçu : | taxes | 37 193,67 \$ | taxes dépôt direct | 24 302,00 |
| | Internet | 848,00 | taxes agricoles | 26 663,28 |
| | Sablère 2016 | 5 527,65 | coll. Sélec. 2015 | 1 750,98 |

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

| | | |
|---------------------------------|--|-------------|
| MRC Arthabaska | 2 ^e versement | 3 726,00 \$ |
| Régie inter. Incendie 3 Monts | 1 ^{er} versement | 6 320,67 |
| “ | selon entente pour 2016 et 2017 | 20 000,00 |
| Buropro Citation | documents à être repayés par trousse contact | 1 559,48 |
| Service entraide Hauts Reliefs | transport sécurité alimentaire | 500,00 |
| Monty Sylvestre | frais avocats | 345,90 |
| René Poisson | lock nuts | 21,34 |
| Vivaco | diesel | 1 849,50 |
| Hamel Propane | | 394,58 |
| Rogers | | 70,71 |
| Réseau Villes Villages en santé | cotisation annuelle | 35,00 |
| ADMQ | congrès Québec juin | 596,72 |
| Christiane Leblanc | inc. 1 sem. Vacances | 2 286,86 |
| Mario St-Cyr | frais dép. | 300,00 |
| “ | loc. mach. Mars | 500,00 |
| Gilles Leblanc | c.c. mars | 100,00 |
| Télébec | usine | 95,39 |
| Buropro Citation | papeterie, encre | 124,12 |
| Receveur Général Canada | | 946,14 |
| Min. revenu Québec | janv. Fév. Mars | 6 934,48 |
| Johanne Allard | encre couleur | 189,66 |

| | | |
|--------------------------|---|---------------------|
| Entrepôt Produits Bureau | encre | 208,10 |
| Solutions Zen Média | mod. Site internet | 13,80 |
| Garage A. Taschereau | | 23,00 |
| Sogetel | c.c. | 69,89 |
| “ | garage | 33,30 |
| “ | bureau | 74,24 |
| “ | internet | 413,91 |
| Luce Périard | don Foyer Ham-Nord | 200,00 |
| Hydro Québec | éclairage | 224,05 |
| RC Novation | surveillance + fact. internet + entretien | 595,00 |
| Gesterra | transport février, mars – crédit | 6 773,50 |
| “ | traitement des matières mars | 697,94 |
| “ | transport avril | 3 473,22 |
| EnvironneX | | 97,73 |
| NEBS | commande 2000 chèques | 1 768,29 |
| Vivaco | | 8,56 |
| Postes Canada | circulaires | 80,46 |
| Mun.Sts-Martyrs | transport 2016 | 297,98 |
| Vivaco | diesel | 1 379,52 |
| Sani-Sécur GD | caisse papier hygiénique | 39,04 |
| | Total | <u>63 368,08 \$</u> |

Salaires des employés : 4 952,18 \$

Techni-Consultant projets AIRRL 2017 804,83 \$

Période de questions du public.

01-04-17 REVENUS ET DÉPENSES JANVIER À MARS 2017 INC.

Les élus ont pris connaissance du rapport financier de janvier à mars 2017 préparé par la secrétaire, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter ce rapport.

Le bureau municipal sera fermé du 16 au 21 avril pour les vacances de la directrice générale.

02-04-17 MONTANT DE L’ENTENTE INCENDIE POUR 2016

Considérant l’entente signée avec la Régie intermunicipale d’incendie en vigueur depuis 2015 ;

Considérant notre compensation d’équipement évaluée à 10 000 \$ par année pour une durée de 8 ans ;

Considérant que le montant de 10 000 \$ n’a pas été payé en 2016 et que nous avons budgété seulement ce montant pour 2017 ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l’unanimité des conseillers présents de payer le montant de 2016 à même les surplus non autrement affecté.

03-04-17 FORMATION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’inscription, le déplacement et les frais d’hébergement de la directrice générale à la formation gratuite donnée par le Directeur général des élections à Québec, les 7 et 8 juin 2017.

**04-04-17 DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL
DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :**

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séances ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique; ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence; iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public; ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

05-04-17 PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2019

Considérant la demande des Sentiers équestres aux mille collines déposée au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le titre du projet est : *Aménagement de la Boucle B du réseau des sentiers, section Notre-Dame-de-Ham* ;

Considérant que la demande concerne une activité équestre de loisir et de tourisme ;

Considérant que le promoteur est une OBNL ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 10 870 \$;

Considérant que le montant demandé au FDT est de 7 610 \$, correspondant à 70% des coûts ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation de ce projet à la MRC d'Arthabaska, dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2016-2019 (FDT).

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

06-04-17 PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2019

Considérant la demande de la Coop de Solidarité de Notre-Dame-de-Ham au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le titre du projet est : *Mise à niveau de l'aire commune de la coopérative* ;

Considérant que la demande concerne la mise à niveau de la cour (pavage, stationnement, bordure, fossés, abri pour la poste) afin d'améliorer la sécurité et l'accès des usagers de la coopérative ;

Considérant que le promoteur est une OBNL ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 38 650 \$;

Considérant que le montant demandé au FDT est de 27 000 \$, correspondant à 70% des coûts des travaux ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation de ce projet à la MRC d'Arthabaska, dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2016-2019 (FDT).

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

07-04-17 PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2019

Considérant la demande du Comité Récréatif N.D H. Inc. au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le titre du projet est : *Amélioration du parc municipal* ;

Considérant que la demande concerne la fabrication de bandes de patinoire et d'installation d'éclairage adéquat ;

Considérant que le promoteur est une OBNL ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 33 222 \$;

Considérant que le montant demandé au FDT est de 15 890 \$, correspondant à 48% des coûts ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation de ce projet à la MRC d'Arthabaska, dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2016-2019 (FDT), dans l'éventualité où celui-ci n'est pas accepté sur la TECQ.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

08-04-17 DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2018)

Considérant la demande du Comité Récréatif N.D.H. Inc. au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le projet consiste à l'amélioration de la patinoire (bandes et éclairage) et des jeux d'eau ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 29 799 \$;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation de ce projet au Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), dans la partie du 20% de la somme allouée à la municipalité pour réaliser des travaux admissibles sans tenir compte de l'ordre de priorité, tel que les infrastructures municipales à vocation sportive ou de loisir.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

09-04-17 APPROPRIATION DU SURPLUS NON AUTREMENT AFFECTÉ

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'advenant le cas où il manquerait des fonds pour les travaux d'aménagement de la patinoire, la municipalité affectera une partie de ses surplus non affecté à ce projet.

10-04-17 FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

Considérant la demande du Comité Récréatif N.D.H. Inc. au conseil municipal en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que le projet consiste à l'amélioration du parc municipal (bandes de patinoire et éclairage) et des jeux d'eau ;

Considérant que le montant total du projet est estimé à 13 257 \$;

Considérant le dépôt d'un projet au Fonds des petites collectivités le 31 mars 2017, date limite du dépôt des demandes d'aide ;

Considérant que le montant d'aide financière correspond à 66% des coûts admissibles ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités ;

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande d'amélioration du parc municipal. La municipalité s'engage également à payer sa part des coûts reliés au projet.

La compagnie Gesterra est maintenant installée dans ses nouveaux locaux, construits selon des concepts de développement durable, au 330 rue J.-Aurèle- Roux, dans l'Écoparc industriel à Victoriaville.

Distribution de compost : 27 mai, durant la journée de distributions d'arbres.

11-04-17 VÉRIFICATION DE LA DALLE DE L'ABRI À SABLE

Considérant la construction d'un abri à sable sur le site du garage municipal en 2015 ;
Considérant le déplacement de la dalle de ciment de l'abri à sable ;
Considérant les visites des ingénieurs de EXP et de Construction R. Gouin ;
Considérant que le conseil désire un avis extérieur aux parties mises en cause par la mise en demeure du 6 septembre 2016, afin de protéger les intérêts de la municipalité ;
Considérant que la municipalité désire obtenir un avis objectif sur la ou les causes de la déformation de la dalle (abri à sable) durant les 2 premiers hivers (2015-2016-17) ;
Considérant que nous aimerions recevoir un avis sur la ou les solutions pour y remédier de façon permanente ;
Considérant les relevés et remarques soumis par EXP et Construction R. Gouin ;
Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire appel à M. David Lafontaine de Techni-Consultant, afin qu'il nous conseille le nom d'un ingénieur externe qui pourrait venir donner son avis sur la construction et/ou l'aménagement de cette dalle (drainage ou autre) et la façon de faire pour corriger cette situation problématique.

Enjeu des avis publics municipaux : on discute des possibilités que les sites internet puissent améliorer la visibilité des avis publics, à part de la publication dans les journaux lorsque nécessaire.

Suivi gaz de schiste et mines : Mme Mc Sween nous parle des discussions qui ont lieu sur le sujet dans le cadre des assemblées de la MRC. Les municipalités devront désigner des secteurs où il sera défendu de faire des sondages sous-terrain afin de protéger notre territoire autant que possible.

12-04-17 TAXES MUNICIPALES COOP DE SOLIDARITÉ 2017 À 2020

Suite à la réception de la lettre de la direction de la Coop de Solidarité de Notre-Dame-de-Ham, demandant un congé de taxes pour 2017 à 2020, considérant un manque à gagner vu la fin de la subvention d'Investissement Québec et autres frais à la hausse, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'exigera pas le paiement des taxes municipales pour 2017 à 2020 inclusivement, à titre de soutien à l'entreprise (article 91 (2) et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*).

Il y aura une activité cycliste dans notre municipalité le 7 juin prochain, soit La Grande Traversée, des étudiants du secondaire à travers le Canada feront une pose au parc municipal, venez les accueillir et les encourager.

Il y aura une rencontre sur l'article 59 (demande à portée collective en zone agricole), le 24 mai à 9 heures au bureau municipal de Ste-Hélène-de-Chester, pour les membres du conseil, direction générale et inspecteur municipal.

Nous avons fait l'envoi d'une demande pour quelques modifications de zonage à la MRC pour différents secteurs, une rencontre aura lieu prochainement avec l'aménagiste pour définir les changements que l'on pourra faire et les procédures d'amendement de réglementation.

13-04-17 PARTY DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense totale de 260 \$ pour organiser une soirée reconnaissance pour les bénévoles de la municipalité, le 27 avril, de 19h à 21h.

AVIS DE MOTION est donné par M. Pascal Paquette pour faire le règlement d'emprunt numéro 386, concernant les travaux à faire en 2017 sur le programme AIRRL sur le rang 2 sud, le rang 1 sud et 1 sud-ouest.

14-04-17 ENGAGEMENT D'UNE FIRME POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES, TRAVAUX AIRRL EN 2017

Considérant la visite de M. François Thibodeau, ingénieur chez GéniCité, concernant les travaux de voirie à faire sur le programme AIRRL en 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir des relevés topographiques pour bien identifier les besoins concernant ces travaux pour la municipalité dans le secteur du rang 2 sud, sur environ 1050 mètres linéaires, incluant le chemin, les bords de pavage, les fossés et talus, ainsi que les ponceaux à différents endroits ;

Considérant la demande d'un prix forfaitaire faite par M. Thibodeau à une firme spécialisée en la matière ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Groupe BC2 + Synergis de Shawinigan au prix forfaitaire de 1 800 \$ plus taxes, tel que décrit dans son offre du 30 mars 2017.

15-04-17 DON POUR LE FOYER STS-ANGES DE HAM-NORD

Considérant une demande de Madame Luce Périard, qui concerne à acheter des cadeaux aux résidents du Foyer Sts-Anges de Ham-Nord ;

Considérant sa participation par l'organisation d'un souper bénéfice le 31 mars ;

Considérant qu'il y a de nos citoyens âgés qui sont dans l'obligation d'aller demeurer au Foyer Sts-Anges de Ham-Nord ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité contribuera à cette œuvre en faisant un don au montant de 200 \$.

16-04-17 LETTRE D'APPUI POUR LA FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer la lettre d'appui pour la fibre optique ; également on pourra la transmettre aux différents organismes de la paroisse.

Nous avons reçu des soumissions pour l'installation de génératrice dans 2 bâtiments municipaux, on met le tout en attente, considérant que Mme Mc Sween informe le conseil qu'il y aurait la possibilité de recevoir une aide financière pour ce faire. Donc on attend les développements sur le sujet.

17-04-17 DONNÉES CORRIGÉES AU RESPONSABLE DU PLAN SÉCURITÉ CIVILE RÉGIE DES 3 MONTS

il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger et de compléter notre plan de sécurité civile avec les noms des responsables, pour être intégrer à celui de la régie et des municipalités participantes, à la demande du responsable, M. Toni Marcotte, directeur adjoint de la Régie.

Il y aura la rencontre d'information des directeurs généraux, jeudi 6 avril à 13 heures.

Il y aura une rencontre avec le ministère des Transports, le 11 avril à 16 heures, à la salle du conseil de Victoriaville, pour les élus, la direction générale et les responsables de la voirie.

Il y aura une rencontre du comité de sécurité publique, le 18 avril à 19 heures, à St-Christophe d'Arthabaska, pour les élus et la direction générale.

Invitation est lancée pour les directeurs généraux des municipalités locales, pour la planification stratégique de Victoriaville et sa région 2017-2022, jeudi 20 avril, 8h45 à 16h, à la salle du Mont Arthabaska.

Mme Mc Sween nous informe que le crédit d'impôt remboursable temporaire pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles est prolongé pour encore 5 ans.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h05).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. Très.

